

DES ESCLAVES, DE L'HUILE DE PALME ET DU COTON : LES ETAPES DE LA MONDIALISATION AU BENIN

SOTINDJO SEBASTIEN DOSSA
Université Nationale du Bénin

Résumé

La mondialisation est un concept né au milieu des années 1980 pour désigner la 3^e étape d'un processus d'internationalisation des échanges commerciaux mondiaux commencé depuis le XVI^{ème} siècle.

Cette étude se propose de souligner les caractéristiques de chacune des trois étapes de ce processus et d'étudier leur projection dans l'espace béninois du XVI^{ème} au XX^{ème} siècles à travers les produits échangés, les acteurs et les enjeux.

La revue de littérature faite de sources d'archives, de données chiffrées et de ressources bibliographiques a permis à l'auteur d'aboutir aux résultats suivants :

- l'espace béninois est intégré au commerce internationale dès le XVI^{ème} siècle ;
- un seul produit brut domine les exportations béninoises à chacune des étapes de la mondialisation : les esclaves (1641-1850), les produits du palmier à l'huile (1850-1975), le coton (1975 à ce jour) ;
- la longue tradition commerciale a donné naissance à une classe marchande fragilisée par la colonisation ;
- privé de l'accumulation primitive des capitaux et de l'industrialisation par le pacte colonial, le Bénin doit rompre avec la monoculture d'exportation pour éviter d'être réduit à un simple «estomac à consommer la production étrangère».

Abstract

Globalisation is a concept which started in the mid 1980's to label the third stage of a process of globalisation of the world trade that dates back to the XVIth century.

This presentation aims at highlighting the distinctive lectures of each of the three stages of the process and at discussing their projection onto the Beninese space through the products, the agents, and the stakes.

The review of literature, which is based upon archive sources, figures, and bibliographical data, has allowed the researcher to draw the following conclusions :

- Benin has been part and parcel of the international trade since the 16th century ;
- One product dominates each of the three stages, that is, slaves (1641-1850), palm oil products (1850-1975), and cotton (1975 up today) ;
- This extended commercial tradition gave birth to a business people class that colonisation weakened ;
- As the colonial pact stopped Benin's accumulation of a primitive capital and its attempt to get industrialised, the country should break up with single-crop farming so as to avoid being a mere consumer of foreign finished goods.

Mots clés

mondialisation, étape, esclaves, palmier à huile, coton, espace béninois, Europe, Amérique.

Key words

globalisation, stage, slaves, palm oil, cotton, Bénin, Europe, America

INTRODUCTION

L'économie mondiale a connu de profondes mutations mesurables à travers trois étapes de son évolution depuis le XVI^e siècle jusqu'au XX^e siècle.

La première étape est marquée par le capitalisme mercantile des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles où les échanges commerciaux fortement internationalisés portaient surtout sur les matières premières. George Modelski (dans *Prin-*

ciples of world politics, France Press, New York, 1972) a déjà utilisé, en 1972, le terme de «mondialisation» pour décrire la volonté des Européens de cette époque de se rendre maîtres des terres étrangères et de les intégrer

dans un système unique d'échanges commerciaux mondiaux.

Les deux Révolutions industrielles du XIX^e siècle en Europe, deuxième étape, ont modifié la structure économique capitaliste et instauré à l'échelle mondiale la division internationale du travail. L'Occident, devenu l'usine et la banque du monde fournit au marché international des produits finis ou manufacturés alors que les pays d'Afrique, d'Asie et de l'Amérique latine, restés à l'abri des deux révolutions, se spécialisent dans la vente des matières premières et l'achat des produits usinés provenant des pays industrialisés. Pendant cette deuxième étape, la concentration grandissante des moyens de production débouche sur la formation de monopoles, sur l'impérialisme et la multinationalisation de l'appareil productif et des échanges commerciaux.

Enfin, les deux dernières décennies du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle opèrent une autre restructuration de l'économie mondiale. En effet, la dématérialisation de l'économie dont l'expression est la tertiarisation du système économique et la poussée de la finance internationale se conjugue avec l'effondrement des idéologies symbolisé par la chute du mur de Berlin (9 et 10 novembre 1989) pour induire une dynamique qui pousse à «l'ouverture des frontières économiques et à la déréglementation» afin de permettre aux «activités économiques capitalistes d'étendre leur champ d'action à l'ensemble de la planète»¹. Qualifiée de «globalisation»² par les économistes an-

glo-saxons, au milieu des années 1980, cette nouvelle avancée de l'économie mondiale représente la dernière étape d'une longue évolution amorcée par le capitalisme depuis le XVI^e siècle. En ce sens, certains auteurs ont raison de dire que le terme mondialisation est un nouveau concept qui désigne une réalité ancienne. La présente communication se propose d'étudier la réponse/offre donnée par le Danhomè/Dahomey/Bénin³ à la demande internationale à chacune de ces trois étapes de l'économie-monde⁴. A chaque étape, nous précisons les caractéristiques du commerce international et son expression au niveau de l'espace béninois à travers les produits échangés, les acteurs du jeu et les enjeux en présence.

1. INTERNATIONALISATION DES ECHANGES ET ANCIENS ROYAUMES DE L'ESPACE BENINOIS

A. AVENEMENT DU MARCHÉ INTERNATIONAL

Pour contourner les intermédiaires turcs installés dans la Mé-

concept qui connaît plus de succès que le premier (globalisation)

3. Chacun de ces noms symbolise à la fois une période historique et une phase de l'économie-monde. Danhomè est le nom d'un des plus illustres royaumes de l'espace béninois à l'époque pré-coloniale et qui a participé à la traite négrière. Dahomey, nom porté par l'actuel espace béninois, pendant la période coloniale et après l'indépendance (1894-1975) correspond à la multinationalisation des échanges commerciaux. Bénin, nouveau nom du pays à partir de 1975 correspond à la troisième étape de l'évolution du capitalisme mondial, c'est-à-dire l'étape de la mondialisation.
4. En utilisant l'expression «économie-monde», Fernand Braudel dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : XVI^e -XVIII^e siècle*, Armand Colin, 1986, se réfère, à la suite de Georges Modelski (1972) à la dimension d'expansion géographique du capitalisme marchand dans le monde.

diterranée orientale après la prise de Constantinople en 1453, L'Europe voulut commercer avec les pays d'Orient et d'Extrême-Orient appelés les «Indes». Elle y parvint grâce aux progrès techniques et nautiques (imprimerie, boussole, astrolabe, caravelle avec gouvernail) qui autorisèrent les grands voyages maritimes du XV^e au XVII^e siècles. Les immenses terres découvertes furent conquises, exploitées, partagées d'abord entre le Portugal et l'Espagne, puis entre d'autres puissances coloniales européennes (Hollande, Angleterre, France) dont les domaines coloniaux Outre-Mer ne cessaient de s'étendre sur tous les mers et continents depuis la découverte de l'Amérique en 1492 jusqu'à la guerre anglo-boers de 1890.

Le premier partage du monde par le traité de Tordesillas en 1494 faisait de l'Afrique, de l'Asie et du Brésil le domaine colonial portugais tandis que le centre et le sud de l'Amérique relevaient de l'hégémonie espagnole. Remis en cause dès le XVII^e siècle par les autres puissances, (Hollande, Angleterre, France), le partage du monde, reflet du rapport des forces entre les compétiteurs, tourna à l'avantage des plus puissants à la fin du XIX^e siècle. L'Angleterre se retrouvait à la tête d'un domaine colonial s'étendant sur tous les continents suivie de la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne auxquels s'ajoutent vers la fin du XIX^e siècle l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon.

En 1914, l'Europe possédait sur les 135 millions de km² de terres émergées, 70 millions dont 60 millions hors de ses propres frontières (J-A Lesourd et Cl. Gérard, 1992 : 17-20). Entre l'Europe et ces colonies d'Outre-

1. Jean Luc FERRANDERY, *Le point sur la mondialisation*, PUF, 1999, 3^e édition, p. 3.

2. Le terme français choisi pour traduire la «globalisation» est la mondialisation,

mer s'établirent des échanges commerciaux dont la nature et l'intensité varièrent à travers les siècles en fonction de l'évolution de l'économie européenne. On distingue dans cette internationalisation du commerce deux phases :

- la phase des échanges de matières premières (dont la traite négrière) du XVI^e à la fin du XVIII^e siècles dans le cadre du capitalisme mercantile régi par le nationalisme économique des monarchies ;
- la phase du commerce des produits manufacturés issus des deux révolutions industrielles (1780-1970), phase caractérisée par le libre-échange et la division internationale du travail.

Les interactions entre l'expansion coloniale et le développement en Europe expliquent en grande partie les mutations intervenues aux pôles de ce commerce avec d'un côté (Occident) l'édification d'une économie puissante et dominante et de l'autre la mise en dépendance économique de la majeure partie des territoires conquis.

Au cours de la phase du capitalisme mercantile, la demande pressante en main-d'œuvre pour les travaux de mines et les plantations du Nouveau monde poussa les nations européennes à privilégier le commerce des esclaves dans leurs relations avec l'Afrique à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle.

Les anciens royaumes de l'actuel espace béninois participèrent au commerce triangulaire qui était une composante importante du commerce mondial.

B. ANCIENS ROYAUMES DU BENIN ACTUEL ET COMMERCE INTERNATIONAL

1. Les anciens royaumes en question

Le Dahomey devenu Bénin (30 novembre 1975) est une création artificielle de la France colonialiste après sa victoire militaire sur de nombreuses entités politiques vaincues et intégrées dans un territoire aux frontières fantaisistes parce que séparant arbitrairement des peuples unis par des liens séculaires de sang et d'histoire commune.

Jusqu'en 1894 (22 juin), date de la proclamation de la colonie française du Dahomey, l'actuel espace béninois, une vieille terre de peuplement ancien, était au XVI^e siècle au moins habitée, dans sa partie méridionale (de la côte jusqu'à 150 ou 200 km de la mer) par des populations ajatado (Aja, Evé-Watchi, Houla, Houéda, Aïzo, Fon, Goun, etc.) qui avaient constitué des entités territoriales d'inégale importance le long du littoral et dans l'arrière-pays.

Au XVI^e siècle, la partie méridionale de l'espace béninois, composé d'un cordon littoral (limité à l'ouest par Aného et à l'est par Gbadagry) et d'un arrière pays (s'étendant sur 150 à 200 km des lagunes côtières vers l'intérieur des terres) abritait les royaumes d'Allada, de Sahé, les villes côtières de Houlagan, de Gléhoué⁵, de Jèkin et d'Ekpè. Il faut attendre la première moitié du XVII^e et du XVIII^e siècles pour voir émerger respectivement les royaumes d'Agbomè et de

Hogbonou à la suite d'une crise dynastique survenue à Allada vers 1600.

Quant à la partie septentrionale du Bénin, un mouvement migratoire parti de Boussa (Nigeria) aboutit à la fondation du Nikki par Sunon Séro (Cornevin, 1962, p. 5-8) probablement entre le XI^e et le XVI^e siècle. De Nikki dépendaient les autres « cités » de Parakou, Kandi, Banikoara, Birni et Kouandé fondées à des dates encore difficiles à préciser. Toutefois ZAKARI Dramani Issifou⁶ s'inspirant des sources arabes pense qu'au XV^e et XVI^e siècles les cités-marchés comme Djougou, Nikki, Parakou, Boussa existaient déjà et représentaient des étapes importantes (caravansérails) sur les pistes caravaniers reliant les régions de la moyenne Volta (actuel Ghana) à celles de Kano et du Bornou (Lac Tchad) pour aboutir sur les côtes de l'océan indien à l'Est.

Du côté de l'Atacora, une succession de courants migratoires venus à différentes époques (XIV^e-XVI^e-XVII^e siècles) du Togo, de l'actuel Burkina Faso et du Niger a permis le peuplement de cette partie du Bénin actuel par des éléments d'origine Berba, Yoabou, Gourmantché, Djerma, Dendi...

Au total, à la fin du XV ou XVI^e siècle, les différents acteurs de la vie politique et économique du territoire de l'actuel Bénin étaient déjà en place.

Les monarchies centralisées du Sud avaient participé au commerce maritime international tandis que le septentrion précisément le Borgou inséré dans le commerce caravanier transafricain

5. La même localité ou ville est appelée Gléhoué par les autochtones, Whydah par les Anglais, Ouidah par les Français, Fida par les Hollandais, Juda ou Ajuda par les Portugais 6.

6. Zakari Dramam-Issifou « Routes de commerce et mise en place des populations du Nord du Bénin actuel » in *Sol, la Parole, l'Écrit, Mélanges et hommages à Raymond Mauny*, Paris 1981, pp. 655-672

cain échangeait par marchands Wangara interposés, avec la côte atlantique au Sud Ouest via la moyenne vallée de la Volta dans la région du Gonja en pays Ashanti⁷.

Les lignes qui suivent présentent une composante du commerce maritime international, la traite négrière atlantique effectuée sur le littoral du Bénin actuel en direction de l'Amérique.

2. Acteurs du jeu et moyens d'action

Les Portugais furent les premiers à prendre contact avec l'aire ajatado sur la côte du golfe de Guinée dont le tronçon situé à l'Est du Mono jusqu'à Gbadagry était dominé, au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle, par le royaume d'Allada. Après les Portugais, les Français et Anglais firent leur apparition. Au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle, le commerce avec les Européens était sporadique et de faible volume. Il portait sur l'ivoire, les pagnes de coton de fabrication locale, l'huile de palme, des vivres pour le ravitaillement des navires européens et sur des esclaves en nombre réduit. Les étoffes locales et une partie des esclaves étaient revendus sur la côte de l'or (actuel Ghana) contre le métal précieux. La demande internationale en esclaves devenant forte au XVII^e siècle, Hollandais, Anglais, Français et Portugais allaient construire sur autorisation des souverains locaux, des *comptoirs*, des *loges* ou des *forts* sur nos côtes à Grand-Popo, Ouidah, Jakin ou ièlç:in, Offra, Ekpè et plus tard (XVII^e siècle) à Sèmè pour le

commerce des esclaves. Ces comptoirs ou forts appartenaient à des *compagnies à charte* constituées dans les nations européennes, animatrices de la traite négrière. Elles étaient chargées d'effectuer les différentes transactions aux trois étapes du circuit triangulaire et de défendre sur place les intérêts de leur pays. Celles qui firent le commerce sur la côte du golfe de Guinée établirent toutes leur siège sur la côte de l'or (depuis Axim jusqu'à Accra) et n'étendirent leurs activités à la côte du Golfe du Bénin, bientôt baptisée côte des Esclaves, que seulement au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle. En effet ce qui préoccupait le commerce européen jusqu'au début du XVII^e siècle était principalement l'or et les épices dont le golfe du Bénin était dépourvu.

Parmi la multitude de compagnies à charte, à durée de vie plus ou moins longue sur la côte guinéenne, il faut mentionner la Compagnie Hollandaise des Indes occidentales, fondée en 1621, qui installa une dizaine de comptoirs ou forts sur le littoral entre Kéta et Gbadagri ; la Royal African Company anglaise, née en 1672 sur les cendres de la défunte Company of Royal Adventurers, érigea six comptoirs entre Petit-Popo et Ekpè (dont Grand-Popo, Ouidah, Jakin, Offra) et la compagnie des Indes occidentales, créée en France en 1664 par Colbert, et qui eut plus de chance sur notre côte que sur la côte de l'or d'où les Français furent chassés par la concurrence virulente des Hollandais. Chez nous, poursuivis par la guerre commerciale hollandaise, les négociants français abandonnèrent successivement leurs postes à Off-ra, à Grand-Popo (comptoir incendié par les Houla à l'instigation semblait-il des Hollandais) mais

réussirent à maintenir une grande forteresse construite à l'Ouest de Ouidah au début du XVII^e siècle et qui sera transformée à la fin de la traite des esclaves, en une factorerie d'huile de palme par les frères Régis. Cette rivalité entre les forts ou comptoirs traduisait la volonté des nations européennes de s'assurer le monopole de la traite dans une région déterminée.

Les pays de l'Europe du Nord (Prusse, Suède, Danemark), contrairement à leurs voisins de l'Europe occidentale, ne s'intéressaient que tardivement au commerce de Guinée et orientèrent leurs activités vers la côte de l'or. Seuls les Danois implantèrent un fort à Ouidah (quartier Sogbadji) qui ne dura pas longtemps. Portugais et Espagnols, les premiers à bénéficier de la traite négrière au XVI^e siècle, supplantés au XVII^e siècle par les Anglais, les Hollandais et les Français, se contentèrent soit du commerce interlope (Portugal jusqu'au XVIII^e siècle) ou de vendre à d'autres nations le «droit» d'importer dans les ports espagnols d'Amérique, les esclaves noirs. Ce «droit» d'importation appelé *asiento fut* accordé successivement au Portugal, à la France et à l'Angleterre.

En Afrique, donc dans l'espace béninois, la traite avait l'appui des couches dirigeantes : rois, chefs locaux et marchands de l'Ouest africain, pourquoi ?

La pratique ancienne de l'esclavage de case (vente d'esclaves à des fins domestiques) et la tradition guerrière des monarchies disposant d'un nombre important de prisonniers de guerre à la fin des campagnes militaires constituaient des conditions favorables à la demande internationale en main d'œuvre servile. Ainsi tout au long de la période allant

7. R. LAW and P. LOVEJOY, «Borgou in the atlantic slave trade», *African Economic History* 27 (1999) : 69

du XVI^e au XIX^e siècles, les Africains s'orientèrent vers les guerres inter-étatiques pour l'acquisition d'esclaves de traite. Comme ailleurs en Afrique, les moyens utilisés à Allada, Sahé, Nikki, Agbomé ou à Hogbonou pour capturer des hommes destinés aux négriers furent le rapt, le kidnapping, les razzias et les guerres.

Les rois exerçaient un contrôle rigoureux à défaut d'un monopole⁸ sur le commerce des esclaves dans leur royaume. L'implantation des comptoirs ou forts sur le territoire était subordonnée à leur accord. L'ouverture de la traite par le crieur public était autorisée par eux. Les transactions se faisaient sous la supervision d'un représentant (aidé de ses conseillers) de la couronne royale qui assurait la police des lieux et percevait pour le compte du roi les taxes⁹ chez les négociants européens et les vendeurs individuels. Les rivalités commerciales entre les négociants européens poussaient les souverains à imposer un code de conduite à respecter (sous peine de sanctions sévères) par les partenaires étrangers. Pour éviter de tomber sous la coupe d'une seule nation, les rois diversifiaient leurs partenaires commerciaux. Généralement trois à quatre loges ou forts de différentes nationalités opéraient dans la même localité. A Ouidah, la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies (Hollande), le Portugal avaient leurs comptoirs sans compter le séjour relativement

court des Danois et des Brandebourgeois dans la même ville. Cette présence plurielle des nations européennes aux différents points de vente traduit aussi l'importance de l'espace béninois en Afrique dans le trafic des Noirs. A l'échelle du continent africain, la côte de Guinée était la partie où la traite restait la plus active mise à part la côte de Loango et d'Angola¹⁰. Des secteurs concernés sur cette côte (la côte de l'or, le royaume de Juda, le Béni dans le Nigeria actuel), Ouidah à son apogée au cours du premier quart du XVIII^e siècle «devint de loin le plus important port négrier de la côte de Guinée avec près de 18000 captifs exportés annuellement» (GAYEBOR, 1985, p. 784). Avec Ouidah, c'est toute la côte orientale des esclaves (entre le Mono et le Wémè) comprenant les comptoirs ou forts d'Offra, Jakin, Ekpè, Appah et Gbadagry qui était considéré comme l'«épicentre de la traite négrière» sur le golfe de Guinée de la fin du XVII^e siècle jusqu'à la moitié du XIX^e siècle.

3. Produits d'échanges et enjeux

L'importance de cette côte orientale des esclaves dans le trafic pose la question du nombre total des captifs déportés de ce tronçon du rivage Atlantique vers l'Amérique durant toute la période de la traite négrière (1641-1850). Il est aujourd'hui difficile de donner une réponse précise et catégorique à cette question cardinale aussi bien à l'échelle africaine que locale. Pour l'ensemble de la traite Atlantique les estimations varient d'un auteur à l'au-

tre : Curtin l'évalue à 9 500 000 (Curtin, 1976, pp. 595-606) ; INOKIRI l'estime à 15 400 000 (Inokiri, 1977, pp. 339-368). A l'échelle locale, Manning avance le chiffre de 1 344 100 représentant le nombre d'esclaves déportés de la côte orientale des esclaves entre Mono et Wémè) entre 1641 et 1800. Cette estimation ajoute au total supposé de la côte de l'actuel Bénin Gléhoué, Offra, Jakin, Ekpè et Sèmè) celui d'une partie du rivage nigérian (Appah et Gbadagry) et ne prend pas en compte la traite frauduleuse qui a duré encore un demi-siècle (1800-1850) sur la côte danhoméenne (après l'extension du royaume d'Agbomé jusqu'à la côte)¹¹. Situé dans la traite Atlantique s'étendant du Sénégal à Angola (estimée à 6543700 captifs), le Sud-Bénin actuel a une part léonine dans les 25% du volume total (6 543 700) attribué par le professeur GAYIBOR (thèse d'Etat, 1985, p. 747) à la traite ajatado (espace s'étendant de Kéta à Gbadagry). Ces deux estimations (Manning, Gayibor) nous autorisent à dire que le Sud du Bénin actuel a été l'un des plus grands pourvoyeurs d'esclaves en Afrique.

En échange des esclaves, quels produits les navires négriers européens débarquaient-ils sur nos côtes ? de la pacotille en grande partie !

Des marchandises qui n'avaient de valeur que parce qu'inconnues jusque-là des populations africaines : des armes à feu (monopole des monarchies en place), des métaux et articles métalliques (fer, plomb, en barres de lingots ou en pièces fabriquées -

8. GAYIBOR pense que malgré les affirmations de nombreux auteurs (Polanyi, Akinjogbin) le commerce des esclaves n'a jamais été un monopole royal sur la côte des esclaves.

9. Les taxes sur les navires négriers, appelées coutumes étaient généralement composées des droits d'ancre, de séjour et d'ouverture de la traite.

10. M'BOW, KI-ZERBO et DEVISSE (sous dir. De), *La traite négrière*, Histoire 4^e, Hatier, 1975, p. 7.

11. Depuis la conquête d'Allada (1724), de Savi (1727-1744) et de Ouidah (1729) par Agbomé, le Danhomé partage tout le sud de l'espace béninois compris entre les fleuves Coufo et Wémè

bassines, plats, ustensiles), des «Guinéalleries» (cauris, cadenas, sonnettes, miroirs, pipes, chapeaux...), des alcools frelatés, des textiles (cotonnades peintes, soieries, velours, damas et satins rayés aux couleurs vives) et le tabac du Brésil très prisé sur nos côtes bien qu'il soit un tabac de 3^e qualité interdit de vente en Occident. Les échanges étaient monétarisés sur la côte avec différents étalons de référence : cauri, or, barre de fer ou esclave.

Un système monétaire complexe appuyé sur un système de numération permettait d'établir une correspondance de prix entre le coût d'un esclave et sa valeur en cauris ou en monnaies européennes (shilling, sterling anglais, livre tournois français...) Sans rentrer dans les détails, signalons que beaucoup de voyageurs européens avaient admiré l'habileté et la rapidité des Noirs à effectuer leur comptage.

Le coût d'un captif a évolué dans le temps et d'un endroit à l'autre. A Ouidah, entre 1670 et 1680, le prix d'une «pièce d'Inde» ou d'un «bois d'ébène» (ainsi était nommé un esclave en parfait état de santé et bien baraqué) valait trois livres sterling soit un peu plus de 3 8 000 cauris, montant qui s'éleva jusqu'à 176 000 cauris en 1774 avant de s'infléchir en 1780 à cause de la campagne antiesclavagiste. Sur le profit que réalisait un négrier entre les côtes africaine et américaine, les réponses varient d'un auteur à l'autre.

Certains situent le taux de profit entre 10 et 25% par esclave (R. Renault et S. Dajet, 1980) et d'autres pensent que ces bénéfices atteignent 150 voire 200% (R. L. Stein, 1979). Comme pour départager les deux positions, un grand abolitionniste de la fin du XVIII^e siècle, Thomas Clarkson

(cité par GAYIBOR, p. 742) compare la traite à un jeu du hasard (loterie) où des nombreux joueurs attirés par l'appât du gain facile, certains réussissaient à édifier de solides fortunes alors que d'autres terminaient l'aventure dans la misère.

Ainsi à part les risques liés à toute entreprise, le commerce des esclaves était exceptionnellement rentable pour les négriers.

Quant aux rois et à leurs dignitaires-collaborateurs, les différents taxes et impôts perçus durent renflouer les caisses du trône ; les «objets de luxe» dont ils avaient le monopole d'achat (velours, damas, satins, pipes, tabac de Brésil...) contribuèrent à renforcer leur prestige mais l'argent de la traite n'a pas permis à Allada, Sahè, Nikki, Agbomè, Hogbonou de bâtir des châteaux et des palais identiques à ceux qui ont poussé comme des champignons dans des villes négrières comme Nantes en France ou Bahia au Brésil. D'ailleurs la valeur dérisoire des produits d'importation ne pouvait permettre à nos rois de faire de tels investissements.

C. EVOLUTION ET IMPACT DU COMMERCE DES ESCLAVES

1. La machine agricole et non le philanthrope

A la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, l'évolution des idées en Europe et la révolution industrielle ébranlèrent les fondements de la traite négrière.

Le mouvement abolitionniste redoubla d'intensité avec la campagne antiesclavagiste menée par les philanthropes anglais Wilberforce, Sharpe, Macauley et Clarkson. Mais ce combat mené contre la traite négrière au nom de la

morale n'a eu d'écho favorable auprès des gouvernements européens qu'avec l'avènement de la révolution industrielle qui substitua la machine agricole à l'esclave et posa de nouvelles exigences : recherche de matières premières et de débouchés pour la production mécanisée. Dans ce sens, les premiers pays à abolir l'esclavage furent les premiers touchés par la révolution industrielle.

L'Angleterre, berceau de la révolution industrielle abolit la traite en 1807 ; la Convention française supprima ce commerce dès 1794 puis il fut rétabli par Napoléon Bonaparte qui ne l'interdit réellement dans les Antilles françaises qu'en 1848. Des pays moins développés comme le Portugal, le Brésil et l'île de Cuba et qui avaient besoin de la main-d'œuvre servile, animèrent avec certains secteurs de la Côte africaine (Mozambique, Angola, Ouidah, Sèmè, Lagos) la traite négrière clandestine combattue durant toute la première moitié du XIX^e siècle par l'Angleterre et la France. Mais en 1850, le gouvernement brésilien prit lui-même des mesures antiesclavagistes pour empêcher l'Angleterre de continuer à gêner son commerce extérieur. Aux Etats-Unis, la guerre de sécession (1861-1865) s'acheva par la victoire du Nord abolitionniste sur le Sud esclavagiste. Abraham Lincoln, président des Etats-Unis (1860-1865), en interdisant aux chantiers navals de construire des vaisseaux négriers, paralysa la traite cubaine.

Les débouchés du trafic négrier s'amenuisaient. Les sources de ravitaillement tarissaient aussi à cause de l'efficacité des croisières britanniques chargées d'arraisonner les navires négriers en mer.

2. Un impact inégal et pluriel

Quel a été l'impact de la traite négrière sur l'Europe, l'Amérique et l'Afrique ? Globalement les deux premiers continents se sont enrichis au détriment du troisième. En effet, l'Amérique a été mise en valeur et la traite négrière a consolidé l'accumulation primitive de capitaux ayant servi au financement de la révolution industrielle européenne du XIX^e siècle. En revanche, en Afrique, la ponction démographique faite par la traite négrière et les guerres nombreuses et incessantes induites par elle ont paralysé les forces productives en Afrique noire, détruit la sécurité et la prospérité ayant caractérisé le continent du Mè jusqu'au XVI^e siècles et fragilisée celui-ci qui n'a pas pu opposer une résistance victorieuse à la colonisation européenne du XIX^e siècle finissant. Depuis la traite transatlantique ou arabe, l'Afrique a perdu l'initiative historique et se comptait à la traîne du dynamisme de l'Occident. Mais de façon plus spécifique, comment se mesurent les retombées de la traite dans nos régions ?

Sur le plan politique, la traite négrière s'était déroulée dans un contexte d'intenses rivalités entre les nations européennes pour le monopole ou le contrôle du commerce dans une région. Pour la défense de leurs intérêts commerciaux, les Européens n'hésitaient pas à s'ingérer dans la vie interne de nos royaumes et à exploiter habilement les dissensions au sein des familles princières. Par exemple, les Hollandais avaient soutenu la tendance qui a conduit à l'intronisation du jeune prince Houfon à Sahè en 1708 contre celle qui préconisait une régence à cause du jeune âge (14ans) de cet héritier du trône. Ce soutien a

été monnayé en avantages commerciaux accordés par ce roi aux Hollandais en signe de reconnaissance. Par ailleurs, le négociant brésilien, Francisco Félix de Souza contribua au succès du coup d'Etat de 1818 qui a détrôné le roi Adandozan (1797-1818) en faveur de Ghézo (1818-1858) qui le nomma au poste de Yovogan¹² à Ouidah en récompense des services rendus. A l'échelle sous-régionale, les luttes hégémoniques pour le contrôle du commerce sur la côte du Golfe de Bénin avaient conduit à l'assujettissement par Oyo du royaume d'Allada puis de son vainqueur, Agbomè de la fin du XVII^e siècle au premier quart du XIX^e siècle.

Au plan social, les guerres séculaires menées par les monarchies à la fois pour agrandir le territoire de leur royaume et acquérir des prisonniers de guerre à vendre, ces guerres dont seule la rage de vaincre explique la cruauté des moyens utilisés ont laissé dans la société même d'aujourd'hui des fractures dont les séquelles continuent de gêner la nécessaire intégration intercommunautaire au projet collectif de la Nation béninoise à édifier.

Au plan économique, l'agriculture de chez nous (et ailleurs en Afrique aussi) s'est enrichie de nouvelles plantes d'origine américaine au cours du XVII^e siècle : mais tendre, manioc, tomate, gombo lisse, pois d'angol, des fruits comme la banane et l'orange. De plus, les esclaves affranchis et retournés s'installent à Agoué, Ouidah et Porto-Novo, ont introduit également dans la

partie méridionale de l'espace béninois de nouveaux métiers : maçonnerie, menuiserie-ébénisterie, pâtisserie, blanchissage et couture qui contribuèrent aux mutations socioéconomiques enregistrées dans cette partie du futur Dahomey bien avant la colonisation.

Sur le plan culturel, l'impact de la culture brésilienne sur nos côtes (Agoué, Grand-Popo, Ouidah, Porto-Novo, Lagos) à travers l'architecture, la religion, les langues et l'art culinaire a été aussi profond que la diffusion du culte Vaudoun dans les Amériques tropicales (Brésil, twiti, Cuba, Guadeloupe,... Bolivie,...). De la rencontre des deux civilisations est né un groupe social fait de métis et d'Afro-brésiliens ayant participé à la traite comme des interprètes, des espions, des courtiers. Beaucoup d'Afro-brésiliens avaient participé à la traite frauduleuse au XIX^e siècle et au commerce des produits du palmier à huile. Acculturés, ils ont été les agents propagateurs de la culture portugaise dans les villes négrières comme Agoué, Grand-Popo, Ouidah, Porto-Novo qui se révélèrent, par la suite, être des milieux les plus ouverts aux idées nouvelles.

2. DE LA TRAITÉ NEGRIÈRE AU COMMERCE DES PRODUITS DU PALMIER À HUILE

A. NOUVELLE CONJONCTURE INTERNATIONALE

Après l'Angleterre, berceau de la révolution, d'autres nations (Belgique, France, Suisse, États-Unis, Hollande, Allemagne) s'industrialisèrent entre 1820 et 1850 et étaient confrontées à de nouvelles exigences recherche de matières premières et de débouchés

12. Yèvogan ou Yovogan, littéralement, chef des Blancs était le représentant du roi à Ouidah chargé de gérer les intérêts et les rapports entre étrangers et autochtones et de conduire à Abomey les Européens qui avaient reçu l'autorisation de rencontrer le roi.

pour soutenir le vigoureux essor des industries métropolitaines. Les relations économiques entre les puissances industrielles impérialistes et les pays d'outre-mer (Amérique latine Afrique, Asie) s'amplifièrent avec le développement des moyens de transport et de la communication.

Le triomphe de la vapeur sur le voile (1838-1880), la réduction de la durée des voyages par le percement des canaux (Suez en 1869, Kiel en 1895 et Panama en 1914) et la baisse sensible des frais de transport, en assurant aux voyages maritimes régularité, facilité de manœuvres et rapidité, consacrèrent la navigation à vapeur comme le moyen de transport privilégié pour relier l'Europe au monde colonial d'outre-mer.

Le Chemin de fer (1825-1850), la vapeur et le télégraphe (1838) relayé par les câbles sous-marins accélèrent la circulation des biens, des personnes et des idées et permettaient désormais aux nations européennes de gouverner de vastes empires, de déplacer rapidement un matériel considérable (artillerie lourde, fusil à tir rapide capable d'intervenir sur toutes les côtes) et de dominer ainsi le monde.

L'Angleterre, première puissance navale et première nation commerçante jusqu'à la Grande Guerre (1914-18) fut remplacée à la tête de l'économie-monde par les Etats-Unis et le Japon (compte non tenu de l'URSS à économie socialiste) depuis les années 1920 sans affaiblir le renforcement économique progressif de l'Europe Occidentale.

Pour tout ce monde de pays industrialisés (Occident, Etats-Unis, Japon), le triomphe du machinisme au cours des deux versants du XIX^e siècle imposait de nouveaux défis à relever à travers

la recherche de sources de ravitaillement en matières premières et de débouchés pour les besoins de l'industrie.

Ainsi, à la suite de la traite négrière, l'Europe allait demander à l'Afrique et aux autres pays d'outre-mer des matières premières agricoles, énergétiques et minérales contre les produits finis dans le cadre d'une division internationale du travail.

Les relations commerciales Europe-Afrique inscrites d'abord dans un cadre politique d'indépendance (1807-1870) ne tardèrent pas à déboucher sur le partage colonial, au cours du dernier quart du XIX^e siècle, de l'Afrique pour l'exploitation directe de ses richesses naturelles par l'Europe impérialiste.

Deux périodes se dégagent donc de cette étape du capitalisme industriel qui s'exprime en Afrique, donc dans l'espace béninois par le passage de la traite négrière à celui des produits bruts de base (1850-1870) dans un cadre d'indépendance politique et à partir de 1870-1880 par la mise en dépendance de l'Afrique/Dahomey pour un contrôle direct de l'exploitation économique des colonies.

Cette deuxième sous-période se prolonge même au delà des indépendances de 1960 car la fin de l'expansion coloniale a revigoré l'exportation de capitaux européens pour la mise en valeur des colonies, l'équipement des territoires d'Outre-Mer et les «aides» de toutes sortes nécessaires à l'équilibre budgétaire et au développement des jeunes Etats indépendants.

L'expansion coloniale et l'extension financière, quelle que soit la différence de forme et de durée, poursuivent la même visée de réalisation de profits substantiels dans l'outre-mer.

B. GHEZO ET EMERGENCE DES PLANTATIONS DE PALMIERS A HUILE (1841-1858)

Avec la fin de la traite négrière, l'Afrique devenait un immense débouché pour les produits manufacturés et un fournisseur de produits bruts de base à l'Europe. Les produits de l'actuel Bénin méridional répondant à la demande internationale en oléagineux étaient l'huile de palme et les amandes de palme ou palmistes. En effet, l'Europe industrialisée de la première moitié du XIX^e siècle avait de grands besoins en huiles végétales pour ses savonneries, stéarineries et margarineries à la suite du recul de la chasse à la baleine et de la baisse du suif (graisse de ruminants) pendant la guerre de Crimée (1854-1856).

1. Des conditions favorables à l'essor du commerce de l'huile de palme

Le palmier à huile est une plante oléagineuse qui pousse naturellement sur toute la côte du golfe de Guinée. Au Danhomé¹³ comme sur la côte, l'huile de palme entraînait dans l'alimentation et servait à l'éclairage. Ceci explique l'existence d'un commerce interne d'huile de palme dans le cadre d'une «économie de subsistance ouverte». Du produit alimentaire, l'huile de palme allait devenir, sur la demande du marché international, un produit industriel tourné vers l'exportation. Ghézo (1818-1858) comprit que l'avenir de la traite devenait incertain et prit des mesures éner-

13. Depuis la conquête d'Allada (1724), de Savi (1727-1744) et de Ouidah, le Danhomé partage avec Hoghonou tout le sud de l'espace béninois compris entre Coufo et Wémé.

giques pour encourager le développement de la culture du palmier à huile. Le palmier, déclaré plante fétiche, son abattage devint un sacrilège passible de dures sanctions. L'ordre formel fut donné de soigner les palmiers, de les débarrasser de plantes parasites. Par contre, il est recommandé d'abattre les arbres de karité pour éviter la concurrence de l'huile de karité. En même temps, le roi fit développer de vastes domaines de palmiers à huile. Les immenses palmeraies de Djidja, d'Agblo, de Fadoton, étaient de véritables villages de cultures avec, à leur tête, des responsables nommés par le monarque. Des prisonniers de guerre furent affectés à l'exploitation des palmeraies royales. Les esclaves affranchis au Brésil et retournés au pays-les Afro-brésiliens reçurent gratuitement du roi Ghézo de larges terres à faire fructifier. Ainsi, d'anciens négriers se mettaient à développer des plantations de palmiers sur les terres fertiles de Ouidah. A Savi, Agomè, Décanmè, Tori-Bossito, Tori-Cada et Pahou se développèrent de vastes champs de palmier à huile. Les nombreux esclaves octroyés aux dignitaires par le roi s'occupaient dans ces champs à sarcler, à faire la récolte des noix, à les transformer en huile de palme.

Un autre produit du palmier à huile, l'amande de palme ou palmiste, extrait de la coque par concassage allait être commercialisé conjointement à l'huile de palme vers 1855 après que l'essai a montré qu'on pouvait l'utiliser pour faire du savon.

2- Organisation du commerce

Le commerce des produits palmier à huile (huile de palme et amande de palme ou palmiste) utilise les infrastructures de la

traite négrière et du commerce intérieur pour son développement. Les comptoirs furent transformés en factoreries et les marchés devinrent des lieux de collecte pour les négociants autochtones dans leur rôle d'intermédiaires entre les producteurs et les maisons de commerce européennes installées à Ouidah, Agbomè-calavi, Godomè, Kotonou et Porto-Novo. Les maisons françaises dominaient en nombre et en influence sur toute la côte du golfe du Bénin. Trois maisons marseillaises se détachaient du lot par l'importance de leurs activités. La maison Régis comptait douze factoreries de Petit-Popo (Aného) à Lekké (actuel Nigeria). La maison Fabre en avait onze sur le même littoral : Porto-Séguro, Petit-Popo, Agbanakin, Ouidah, Godomè, Agbomè-Calavi, Kotonou, Porto-Novo, Lagos, Palma et Lekké. La maison Dumas-Lartigue disposait seulement de quatre factoreries Ouidah, Kotonou, Porto Novo et Lagos. Les seuls concurrents sérieux des Français étaient les Brésiliens familles métis d'origine portugaise et les Afro-brésiliens). Les Anglais n'étaient représentés que par une succursale de la maison Swanzy à Ouidah. Des Afro-Brésiliens reconvertis dans le commerce licite, le plus célèbre était Don José Domingos Martins, propriétaire de factoreries à Ouidah, Kotonou, Porto-Novo et Agbomè. Le roi encadrait le commerce des produits du palmier à huile avec le même dispositif administratif et législatif que celui de la traite. Les négociants étrangers ne pouvaient s'installer, circuler ou sortir du pays sans autorisation du roi. Les yovogan de Ouidah, de Kotonou et de Godomè pour le royaume de Danhomè veillaient à la stricte application de cette loi. A part Don

José Domingos Martins, aucun autre commerçant n'était autorisé à s'installer à Agbomè. Le roi percevait les taxes sur toutes les marchandises à l'entrée des villes ainsi que les droits d'importation et d'ancrage sur les navires. Il bénéficia aussi d'un traitement de faveur dans les transactions avec les négociants européens. Le roi prélevait également un impôt en nature sur toutes les ventes effectuées par ses sujets. Cet impôt indirect appelé Kouzou équivalait à la dix-huitième partie de la quantité vendue. La perception du Kouzou se faisait sur les marchés locaux et régionaux, à l'entrée des villes et à Ouidah par des agents royaux sous la direction de Tokpo, responsable devant le roi des affaires agricoles. Des marchés, huile de palme et palmistes, vendus par les producteurs aux intermédiaires, étaient acheminés jusqu'aux factoreries et de là aux entrepôts de la plage pour leur embarquement en direction des villes de l'Atlantique Nord : Marseille, Havre, Amsterdam, Hambourg, Stettin. Ce circuit était opposé à celui de la traite négrière orienté vers le nouveau Monde.

3. Produits d'échanges : essai d'évaluation quantitative (1841-1878)

Sur le volume des produits exportés, les données avancées par les auteurs sont fragmentaires aussi bien pour les centres que pour les maisons de commerce. Bernard Schnapper¹⁴ donne quelques chiffres sur les exportations d'huile de palme de la maison Régis à Ouidah. Ils se présentent comme le tableau ci-dessous l'indique :

14. Bernard SCHNAPPER, *La politique et le commerce français dans le golfe de guinée de 1838 à 1871*, Paris, 1961, p. 172

Tableau 1 : Quantités d'huile de palme exportées en quelques années (tonnes)

Années	1841	1843	1844	1850	1866
Quantités	16	660	1 200	1 200	2300 à 2700

Source : Bernard SCHNAPPER, *La politique et le commerce français dans le golfe de guinée de 1838 à 1871* Paris, 1961, p. 172

Débutant conjointement avec la traite négrière, le commerce des produits de palme grandit sous son ombre et finit par se substituer à elle à partir de 1875 à en juger par l'intensification des activités sur la côte. En 1875, trente navires de la Maison Régis transportèrent 12 à 14 000 tonneaux d'huile, la maison Fabre, la même année, chargea 32 navires d'huiles pour une valeur de plus de 8 millions de francs¹⁵. En 1876, le commerce français dans le golfe du Bénin estimé à 15 Millions de francs était assuré par 60 et 65 navires. Ce commerce était de loin supérieur à celui de Grand Bassam et Assinie en Côte-d'Ivoire (Catherine COQUERY-VIDROVITCH, 1962, p. 389).

Porto-Novo semble être le plus important centre de commerce d'huile et d'amande de palme de tout le littoral du futur Dahomey. Dans ce royaume, les trois maisons marseillaises : Régis, Fabre, Lartigue avaient le monopole du commerce puisqu'elles en réalisaient les cinq-sixièmes, le reste était partagé par les Anglais, les Allemands et les créoles ou Afro-brésiliens. A Cotonou où convergeaient la production de Porto-Novo et celle d'Agbomè-Calavi, la répartition des expor-

tations entre les trois compagnies ci-dessus indiquées se présentait comme suit en 1876 :

- Régis : 300 000 gallons¹⁶ d'huile et 1000 tonneaux d'amandes ;
- Fabre : 240 000 gallons d'huile et 700 tonneaux d'amandes ;
- Lartigue : 130 000 gallons d'huile et 300 tonneaux d'amandes.

Ouidah, la seconde place après Porto-Novo, exporta en 1878, 500 000 gallons d'huile et 2500 tonneaux d'amandes ; Godomè 100 000 gallons d'huile et 600 tonneaux d'amandes et Agbomè-Calavi, respectivement 40 000 et 600. Nous n'avons pas de données chiffrées pour les autres centres de commerce situés sur la côte comme Petit-Popo, Grand-Popo et Agoué. Mais les quelques chiffres indiqués plus haut montrent que le commerce de produits de palme a connu un essor à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle et que les compagnies françaises dominaient ce marché sur la côte du futur Dahomey.

En échange des produits du palmier à huile, les commerçants européens débarquaient des produits d'importation peu différents de ceux de la traite négrière atlantique : des armes à feu, de la poudre et des cotonnades (anglais), des alcools (tafia, muscat

Bouët Willaumez, lieutenant de vaisseau, le Français signataire du traité d'amitié et de commerce franco danhoméen de juillet 1851 rapporte qu'en 1846, Thomas Hutton de la factorerie anglaise de Ouidah «chargeait annuellement de 8 à 10 vaisseaux uniquement avec l'huile de palme».

et vins doux français, genièvre allemand), des verroteries, des quincailleries, tabacs et cauris. Selon Hélène d'Almeida-Topor, ces produits importés se classaient en 1890 par ordre d'importance dans les proportions suivantes : tous alcools (58, 04% des valeurs), tissus (30, 75%), tabacs (15, 70%), armes et poudres (6, 36%), divers (faïence, quincaillerie, sels comestibles... = 16%)¹⁷. Les échanges basés sur le cauris, l'or et le troc rapportaient selon les auteurs des bénéfices substantiels. Dans son rapport de voyage, Montléon¹⁸, capitaine de corvette en visite à Ouidah en 1844 écrit : «Les marchandises françaises les moins favorisées avaient été vendues à 120%». L'Abbé Pierre Bouche renchérit : «... Les Nègres troquaient en aveugles, ne connaissant ni le prix de ce qu'on leur apportait, ni la valeur de ce qu'ils livraient en échange. Les marchandises les moins favorisées donnaient 150% des bénéfices¹⁹». Le kilogramme d'huile de palme payé à Ouidah de 12 à 15 centimes était revendu à Marseille à 1 franc soit une différence de 88 à 85 centimes / 1 kilogramme (B. Schnapper, 1961,

15. Toutes ces données chiffrées sont extraites de l'article de Catherine COQUERY-VIDROVITCH «le blocus de Whydah (1876 -1877) et la rivalité franco -anglaise au Dahomey», *C E A*, vol II, 7, 1962, p. 389

16. Le gallon fait quatre litres.

17. Hélène d'Almeida-Topor, *Histoire économique du Dahomey (Bénin) (1890-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 97

18. Montléon, «Le Dahomey», *Revue coloniale*, mai-Août 1845, T. VI, pp. 62-74

19. A. P. Bouche, *La côte des esclaves et le Dahomey*, Paris, 1885, 403 p

p. 180). Lucratif, le commerce des produits du palmier à huile l'était aux Européens autant que la traite négrière même si le premier a eu un impact plus heureux, plus progressif sur les populations que la seconde.

C. MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE

En effet, à la différence de la traite qui semait la mort et la haine, le commerce des produits de palme a mis tout le pays au travail, stimulé l'extension de la palmeraie et provoqué un changement de mentalité et une amélioration dans les techniques de production.

Avec le développement et l'exploitation commerciale du palmier à huile, le paysan passait de l'agriculture d'autoconsommation à une agriculture capitaliste, source de revenus et pourvoyeuse de biens de consommation européens.

Sur le plan social, le commerce de l'huile a impliqué un plus grand nombre de population à la différence de la traite négrière demeurée le monopole du roi et des dignitaires du pouvoir.

Il en est résulté un mieux-être largement partagé et un renforcement de la base sociale des commerçants autochtones.

Enrichis par les affaires, leur pouvoir économique faisait de certains, des conseillers des rois à qui ils consentaient aussi des prêts.

Ainsi s'est constituée, pendant la période pré-coloniale, dans les villes de l'intérieur (Allada, Agbomè, Djougou, Parakou) et de la côte (Grand-Popo, Ouidah, Porto-Novo) une bourgeoisie marchande, habituée aux négociants européens, rodée dans le commerce intermédiaire et maî-

trisant parfaitement les techniques commerciales. Ce précieux héritage social n'ira pas au terme de sa mutation pour devenir une bourgeoisie nationale.

La colonisation française détournera une fraction vers l'administration et une autre, soumise à une fiscalité discriminatoire, fut maintenue au rôle subalterne de traitants, c'est-à-dire d'intermédiaires entre les producteurs-consommateurs et les maisons de négoce étrangères.

Le passage de l'économie de subsistance ouverte à une économie commerciale internationale a conduit à la perte de l'indépendance par les royaumes et autres entités politiques constitués dans l'actuel espace béninois.

La France industrialisée réussit, grâce aux commerçants notamment Victor Régis l'aîné, à placer sous son protectorat, entre 1870 et 1880, le royaume de Porto-Novo et les cités Popo rattachés administrativement aux établissements français du golfe du Bénin en 1886.

Agbomè, encore indépendant jusqu'en 1890 devint le bouchon à sauter pour permettre à la France d'opérer la jonction entre la côte et ses colonies enclavées du Sahel, le Niger, la Haute-Volta. Ce fut chose faite entre 1890 et 1894, année où la reddition de Béhanzin consacra l'avènement de la colonie du Dahomey.

Désormais simple collectivité territoriale, le Dahomey, colonie d'exploitation reste sous domination française directe pendant plus d'un demi-siècle au cours duquel le colonisateur réussit à supprimer la concurrence commerciale des autochtones et à créer un environnement plus propice aux négociants français.

3. POURSUITE DE L'ECONOMIE COMMERCIALE A L'EPOQUE COLONIALE ET POST-COLONIALE (1894 - 1993)

A. UNE ECONOMIE DE TRAITE

L'économie de traite date chez nous du capitalisme mercantile où le flux des marchandises européennes débarquées sur la côte étaient échangées et distribuées dans l'arrière-pays d'où les produits de cueillette drainés sur le réseau des chemins et sentiers vicinaux parvenaient au littoral. Depuis la fin de la traite négrière (1850-1868), l'huile et l'amande de palme devinrent les produits-vedettes des exportations du Dahomey.

Avec la colonisation, le drainage des produits de cru vers les ports d'embarquement (Grand-Popo, Ouidah, Cotonou, Porto-Novo) et en retour la distribution des produits manufacturés dans les régions de l'intérieur nécessitaient une infrastructure de transport plus adaptée et mieux aménagée que par le passé. Ainsi, le colonisateur n'a pas attendu la fin de la conquête du Danhomè avant de commencer les travaux de construction d'un Wharf à Cotonou en 1891. Ouvert au commerce dès mars 1893, le Wharf (achevé en 1899) construit sur fonds privé et racheté par le budget local en 1909, fut intégré dans un réseau de voies de communication terrestres (routes et chemins de fer) qui reliait progressivement Cotonou à tout l'intérieur du pays.

Le réseau ferroviaire et routier, tracé en fonction des intérêts économiques du colonisateur dessert les régions productrices des produits d'exportation.

Les routes, longtemps restées à l'état de pistes précoloniales,

aménagées en terre de barre entre les deux guerres mondiales par la main-d'œuvre prestataire et pénale, ne furent modernisées en partie qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale avec des crédits libérés par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES).

Chacun des axes routiers était doublé par le rail. Les voies ferroviaires de ligne à voie métrique, longue de 579 km en 1959, étaient composées du central dahoméen (Cotonou-Parakou construit de 1900 à 1936), de l'Est dahoméen (Porto-Novo-Pobè, mise en place de 1906 à 1913) et du tronçon occidental (reliant Pahou-Ouidah à Sègboroué mis en place entre 1902 et 1913). Parakou, point terminus de la ligne ferroviaire est aussi le point de départ de deux grands axes routiers : la route Parakou-Malanville (315 km) et la bretelle traversant la partie Nord-ouest de la colonie pour aboutir en Haute-Volta.

Toutes ces voies de communication, orientées Nord-Sud ou Est-Ouest, convergent vers Cotonou, porte océane et ville aéroportuaire par où arrivent et sortent les produits de l'économie de traite. Les ressources agricoles sur lesquelles repose celle-ci demeurent pratiquement les mêmes qu'à l'époque précoloniale à la différence qu'à l'ère coloniale, l'espace agricole s'est agrandi et différentes réformes ont tenté de diversifier les cultures d'exportation sans grand succès à cause de l'insuffisance des moyens matériels, humain et financier. La principale culture d'exportation demeure le palmier à huile dont deux produits étaient toujours sollicités par la demande internationale : l'huile de palme et l'amande de palme ou le pal-

miste. La palmeraie dense, constituée de peuplements d'âges divers, s'étendait sur toute la largeur du pays et sur 100 à 125 km de profondeur depuis le littoral soit une superficie de 400 000 hectares dont 250 000 exploitables (Cf. Numéro spécial sur le cinquantenaire de la CCAID, 1958, p. 78). Les produits du palmier à huile constituèrent l'essentiel de nos exportations durant toute la période coloniale : 96% des exportations en 1904, 90% en 1920 et 85 770/0 en 1959. Les tentatives de diversification et de régionalisation agricoles faites par l'administration coloniale avant la première guerre mondiale et pendant l'entre-deux-guerres se soldèrent par des résultats maigres (faute de moyens qui ont tout de même élargi la structure des exportations à quelques produits secondaires : coco, arachide, café, cacao, coton, kapok, ricin et tabac).

B. PRODUCTION AGRICOLE ET ECHANGES COMMERCIAUX

1. Une production agricole croissante (1894-1936)

Les informations disponibles (volume des exportations de 1890 à 1914) sont fragmentaires et de différente nature. Du XIX^e siècle jusqu'à la première guerre mondiale, des données chiffrées tirées de la remarquable thèse de Hélène d'Almeida-Topor (*Histoire économique du Dahomey*, l'Harmattan, 1995, T. 1, p. 317) ont donné le graphique N° 1. L'étude de la période d'entre-deux-guerres (1920-1939) a été appréhendée à partir des rapports politiques et économiques des gouverneurs de Porto-Novo et de la thèse de 3^e cycle Aimée Houémavo-Grimaud (La polit-

que économique coloniale du Dahomey..., Dakar, 383 p.). L'ensemble ces travaux et les données statistiques anté et post indépendance (1960) du pays livrées par l'INSAE autorisent le commentaire ci-après.

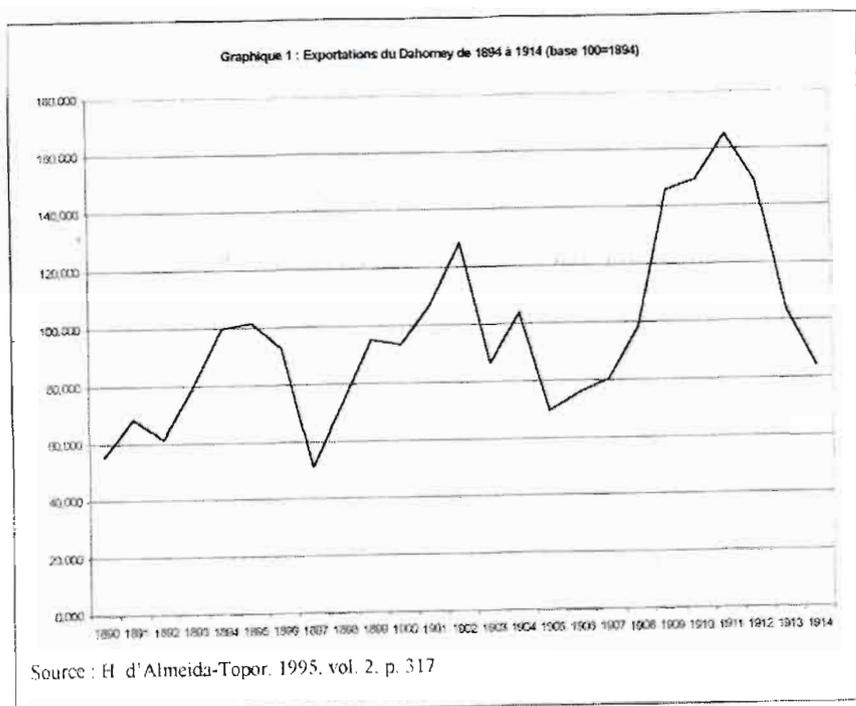
L'agriculture dahoméenne liée au marché international depuis le XIX^e siècle reste sensible à conjoncture économique européenne (cf. graphique 1). Ainsi, la crise de surproduction qui secouait l'économie européenne, notamment entre 1873 et 1896 explique l'évolution en dents de scie du volume des exportations Dahomey de 1890 à 1897. La fin de cette crise en Europe relance la production chez nous qui dépasse le de 1894 (base référentielle) en 1901-1902 (indice 107 et 128). La hausse se poursuit de 1905 à 1911-1912 (indice 165 et 148) avant d'amorcer la descente à la veille de la grande guerre (1914 : indice 84, 3). En gros, la production agricole jusqu'à la première guerre mondiale reste caractérisée par une croissance rampante (1892-1907) qui raffermi sa hausse (1908-1912) avant l'affaîssement dû à la guerre.

Les années 1920 furent généralement évoquées comme «celles de la grande prospérité» (S. Anignikin et al., p. 22) que la crise économique de 1929 a compromise en affectant plus la valeur de la tonne exportée que la quantité produite. Ainsi, à part les facteurs extérieurs ci-dessus identifiés (crise de surproduction de 1873-1896 ; guerre 14-18 ; crise économique de 1929) et les aléas climatiques (agriculture pluviale) qui perturbèrent par moments la production agricole, celle-ci connut une croissance soutenue de 1894 à 1936. Les raisons de cet accroissement sont à chercher dans la politique agricole coloniale et dans la pression

fiscale. L'installation de nouvelles structures (service d'agriculture, création d'une école d'agriculture à Porto-Novo en 1914, d'un institut de recherche pour les huiles végétales à Pobè en 1920 et des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SEP) en 1929), les essais de diversification (mise en place de jardin d'essais de cultures de café, cacao, canne à sucre, avocatier...) et de régionalisation agricoles (cocotier sur le

littoral ; maïs à Sakété et Pobè; caféier à Niaouli; cotonnier et tabac à Abomey, Savalou et Parakou,...) et les investissements du FIDES dans la production (environ 2.4 milliards F. CFA de 1947-1957) n'ont pourtant pas donné tous les effets espérés faute de moyens matériel, humain et financier suffisants. En revanche, les conditions naturelles favorables, l'augmentation constante de l'impôt de capitation

(2, 50 F dans le Bas-Dahomey jusqu'en 1914, 33 F en 1938 par contribuable) et le savoir-faire d'une population relativement dense (densité de population : 12 habitants au km² au Dahomey ; 3. 13 hab/km² en moyenne en A.O.F en 1919) contribuèrent en grande partie à la bonne tenue de la production agricole qui alimentait le commerce extérieur.



Source : H. d'Almeida-Topor, 1995, vol. 2, p. 317

2. des échanges commerciaux déficitaires

a) Principaux acteurs

L'État colonial (France) en signant avec l'Angleterre le 14 juin 1898 la convention du Niger qui abolit le droits différentiels respectivement en Côte-d'Ivoire et au Dahomey ainsi qu'en Gold Coast (actuel Ghana) et Nigeria instaurait une zone de libre-échange prévue pour durer trente ans (art. 9 dudit accord). Désor-

mais Dahomey, les partenaires commerciaux (y compris la Métropole) pouvaient se livrer à une concurrence commerciale à la différence du protectionnisme qui avait cours dans les autres possessions françaises et dans les colonies portugaises ou belges. Dans le contexte européen de la fin du XIX^e siècle où seules l'Allemagne et l'Angleterre optèrent pour le libre-échange, la

Convention de l'AOF à laquelle elle appartenait, la colonie du Dahomey reste et demeure zone d'échanges commerciaux dont la spécialité au sein de l'ensemble aofien était la fourniture des produits palmier à huile à côté des arachides du Sénégal, du coton du Sahel, des bananes de Guinée... au marché européen. Les acteurs du commerce extérieur était l'État colonial, organisateur des conditions de son déroulement ; les maisons de négoce européennes chargées d'assurer les activités d'Import-Export et les traitants dahoméens intermédiaires entre le producteur-consommateur et l'utilisateur-fournisseur (maisons de négoce).

convention du Niger représentait une opportunité pour le commerce extérieur des pays de la «zone conventionnée» à savoir, le Dahomey et la Côte-d'Ivoire du côté français. Dans ces derniers, la France occupait une position moins forte dans leur commerce extérieur que dans les «zone protégées» et ses produits étaient heureusement (du point de vue des populations) concurrencés

par le marchandises anglaises ou allemandes généralement moins chères. Par exemple, les tissus de coton d'origine allemande coûtaient jusqu'en 1914 en moyenne 4, 74 F le kilogramme²⁰ alors que ceux de France étaient à 6, 23 F. De plus les entreprises commerciales allemandes étaient fortement implantées au Dahomey jusqu'à la fin de la guerre 14-18.

Les maisons de commerce européennes, comme partout ailleurs en Afrique française, ont très peu investi au Dahomey. Elles intervenaient seulement au niveau de la collecte des produits et associaient étroitement leurs activités de ramassage pour l'exportation à celles de distribution de biens manufacturés importés d'Europe. A l'époque coloniale, en plus des villes du littoral (Ouidah, Porto-Novo, Cotonou, Grand-Popo), elles implantèrent des succursales à l'intérieur du pays (Allada, Agbomé, Zagnanado, Savè, Parakou, Djougou) à la faveur de l'aménagement des voies de communication. Leur nombre s'accrut également (20 jusqu'en 1913 ; 25 en 1926 et 13 en 1933) et elles étaient surtout française, allemande (jusqu'en 1914) et anglaise à vendre et à acheter sur le marché international pour le compte du Dahomey. Libres de rapatrier les bénéfices et profits, ces entreprises européennes ont sevré le Dahomey de la nécessaire accumulation primitive des capitaux pour son démarrage économique.

Les traitants dahoméens constituaient un groupe social très actif dans le commerce depuis la période précoloniale. A l'époque coloniale, ce groupe de négo-

ciants autochtones, ravalé au rôle subalterne d'intermédiaires entre le producteur indigène et les maisons de commerce européennes mena à armes inégales un combat de survie contre la concurrence de ces dernières. Leur rôle était de collecter les produits de cru dans un secteur donné pour le compte des maisons de commerce à qui ils livraient sur contrat une quantité donnée de ces produits bruts à prix fixe et auprès de qui ils achetaient des marchandises importées à vendre dans leur boutique installée dans leur zone de collecte, Combien étaient-ils ? Leur nombre est difficile à cerner en raison de l'instabilité liée à leur dépendance vis-à-vis des maisons de commerce et de la conjoncture économique. Au début des années 1920, ils seraient au nombre de 150 patentés sur les 250 que comptait la chambre de commerce de Cotonou; ce chiffre se réduisit à 60 environ en 1936 en raison de la pression fiscale et de la crise de 1929²¹. Géographiquement, la quasi-totalité de ses traitants habitaient le Bas-Dahomey. Soumis aux différentes taxes (taxe sur le chiffre d'affaires créée en 1920 ; taxe sur les transactions intérieures en 1925 ; hausse de 50% de la patente des comptoirs secondaires d'importation-exportation ; hausse de 70% de la taxe sur les alcools en 1925) et privés d'accès aux crédits bancaires, les traitants ne pouvaient ni élargir ni consolider leur base sociale ou renforcer leur assise économique pour constituer une bourgeoisie nationale capable de prendre part à l'accumulation pri-

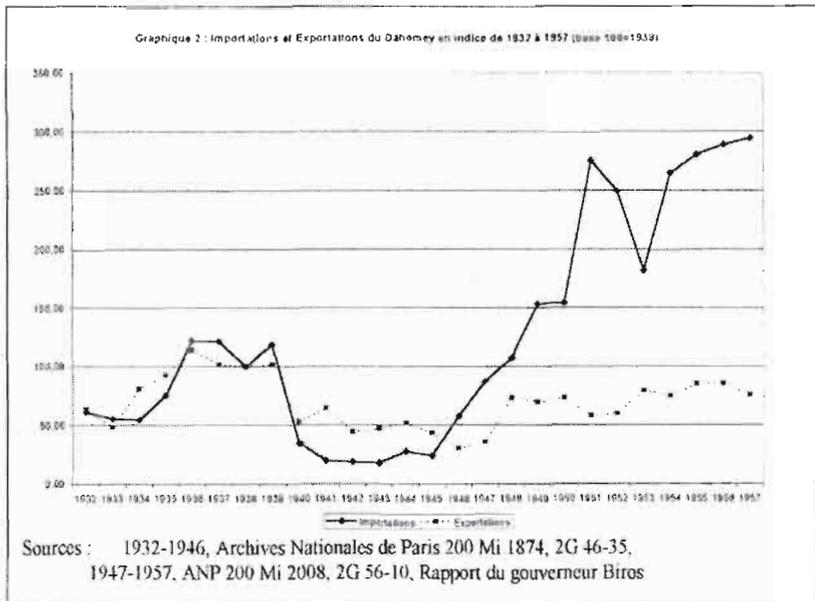
mitive des capitaux. Plusieurs d'entre eux, propriétaires ou animateurs de journaux dénoncèrent l'alliance de l'administration coloniale et des entreprises commerciales pour les étouffer.

b) *Structure du commerce extérieur (1932-1957)*

Les produits du palmier à huile constituèrent durant toute la période coloniale et au-delà l'essentiel (90 à 851/o) des exportations. Le reste (10 à 150/o) est fait de produits d'appoint : arachide, coprah, ricin, coton, kapok, karité, café. La croissance du volume des exportations, entrecoupée par des chutes dues aux aléas climatiques, à la guerre et aux crises économiques, atteignit un record plus jamais égalé par la suite en 1936 (voir graphique 2). Quant aux importations, évoluant presque concomitamment avec les exportations de 1932 à 1938, elles subirent du fait de la guerre (1939-1945) un effondrement plus profond avant d'amorcer une remontée en flèche à partir de 1946 (cf. graphique 2). La structure des importations reste dominée par les biens de consommation jusqu'en 1946. Les biens d'équipement s'accrurent sans toutefois dépasser le tiers du total des importations. Les biens de consommation comprenaient des textiles (tissus de coton ou non, vêtements confectionnés), des boissons (bières, vins et alcools), des produits alimentaires, des tabacs et divers. Les biens d'équipement étaient composés des sources d'énergie, des matériaux de construction, des matières premières et semi-œuvrées (fer étamé, zingué et tôles, autres métaux), des produits fabriqués (machines, ouvrages en métaux...) et divers.

20. 8 mètres de tissu correspondent à un kilogramme (C. COQUERY-VIDROVITCH et H. D'AMEILDA-TOPOR dans *RFHOM*, n°spécial sur la crise, 1976)

21. A. Anignikin et B. Codo, «Pouvoir colonial et tentatives d'intégration dans le système capitaliste : le cas Dahomey entre les deux guerres», in *CCV*, ed., *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, 1983, p. 279.



Selon les statistiques coloniales dépouillées avec minutie par le Professeur Hélène d'Almeida-Topor, le Lagos/Nigeria venait à la tête des clients avec 41, 85% du trafic suivi de la France (31, 05%), de l'Allemagne (23, 45%) et des autres dont l'Angleterre (1,14%). Parmi les fournisseurs du Dahomey, la France (26, 93%) dépassait à peine l'Allemagne (26,33%) et le Lagos/Nigeria (25, 67%). L'Angleterre vendait plus au Dahomey (13, 61%) qu'elle n'achetait (1, 14%) de produits à ce pays²². Il importe de corriger la part de Lagos/Nigeria surestimée dans le commerce dahoméen car jusqu'en 1912, les marchandises qui transitaient par Lagos n'étaient pas enregistrées en fonction de leur provenance réelle mais attribuées à la colonie anglaise (H. d'Almeida-Topor, 19, 95, p. 404). La part de Lagos/Nigeria intégrait donc celles de l'Angleterre et de l'Allemagne et peut-être d'autres

22. La part en pourcentage de chacun des partenaires représente une moyenne calculée sur 24 ans (1890-1913) à des statistiques affichées dans la thèse d'Etat de Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, pp. 321-322

pays européens dans des proportions difficiles à déterminer. L'analyse des produits échangés avec chacun de ses trois partenaires : France, Allemagne et Angleterre met au jour les différences d'intérêt que représentait le Dahomey pour les pays européens. La France y cherchait plutôt un fournisseur de matières premières, l'Angleterre y trouvait un débouché. Quant à l'Allemagne, elle concurrençait ses deux rivales, à la fois en tant que fournisseur et client. Le particularisme douanier instauré par la convention du Niger lui avait permis une forte implantation dans le commerce de cette colonie pourtant française. La défaite allemande à la fin de la Grande guerre (1914-1918) offrit à la France l'occasion de mettre fin à la concurrence germanique sur le marché dahoméen par la saisie de tous les biens des entreprises allemandes au Dahomey. Les difficultés économiques dues au «séisme économique» de 1929 poussèrent la même France à dénoncer au cours de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'Outre-Mer

3. Des partenaires commerciaux : de la diversité au monopole français

La diversité des partenaires commerciaux, entretenue par les rois laissa progressivement la place au monopole français retardé exceptionnellement au Dahomey jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale par la convention du Niger de juin 1898. Jusqu'à la première guerre mondiale, les principaux partenaires du Dahomey étaient la France, le Lagos/Nigeria, l'Allemagne et l'Angleterre.

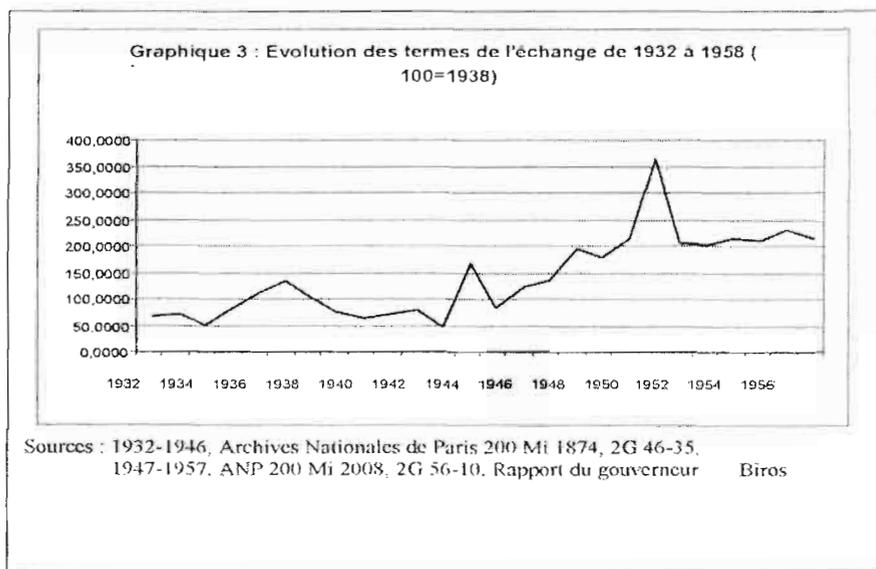
(déc. 1934-avril 1935), la convention du Niger. Un nouveau régime douanier fat instauré et qui intègre désormais le Dahomey dans le «bloc douanier franco-colonial» (Aimée Houémavo-Grimaud, 1984, p.255) à compter du 23 octobre 1936. Les conséquences ne se firent pas attendre.

Pour la colonie du Dahomey, ce fut un coup dur porté à la vie économique locale. Le volume des exportations du Dahomey n'a plus jamais atteint son niveau de 1936 jusqu'à la fin de la colonisation. La France, par un redressement de la barrière douanière (hausse de 10 à 251/o) contre les produits étrangers et un alourdissement tarifaire de 7 à 25% de ses propres produits entre 1936 et 1938, devint majoritaire dans le commerce dahoméen et entraîna la détérioration des termes de l'échange-marchandise favorables au Dahomey au moins jusqu'aux années 1920. L'évolution des termes de l'échange du commerce extérieur dahoméen, traduite en courbe (voir graphique 3) montre qu'à partir de 1938, la dégradation des termes de l'échange s'approfondit pour

atteindre le creux de la vague en 1943. L'amélioration amorcée au lendemain de la guerre et maintenue au cours des années 1950

était restée inférieure à 100 sauf en 1951 où le réarmement de la Métropole dû à la surchauffe de la guerre froide en Corée (1950-

1953) fit baisser le prix de la tonne importée (31 260 F) par rapport à la tonne exportée (47 180 F).



Pour la France, la rupture de la convention du Niger lui conféra une position de quasi-mono-pole sur le marché dahoméen au détriment de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. De 9, 4% en 1933, la quantité des huiles de palme dahoméennes achetées par la France passa à 45% en 1935 puis à 62, 4% en 1938. En tant que fournisseur de la colonie, la part de la France remontait aussi dans les importations du Dahomey en passant de 25% à 41, 9% en 1938.

Par contre, la position des deux autres partenaires européens fléchit. Dans les importations, la part de l'Angleterre chuta de 35, 4% en 1937 à 17, 6% en 1938 ; de 11, 5% en 1930 à 2, 5% en 1938 dans les exportations.

L'Allemagne qui importait les amandes de palme à hauteur de 64,41% en 1933, n'en acheta plus que 16% en 1938²³.

Le monopole français s'est maintenu sur le marché dahoméen au cours des années 1940 et 1950 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Commerce extérieur du Dahomey en % des valeurs entre les partenaires

	Importations		Exportations	
	Union française	Etranger *	Union française*	Etranger
Année 1936	69.70	30.30	22.89	77.11
Moyenne des années 1940	78.18	21.82	61.22	38.68
Moyenne 1950-55	88.21	11.78	73.37	26.63

Source : Nos calculs à partir des archives (ANP 200 Mi 2008 2G 55-4, Rapport économique)

- * Union française désigne ici la France et ses colonies d'Afrique : Algérie, Maroc, Tunisie, les Territoires d'A.O.F et d'A.E.F.
- * Etranger signifie les autres Pays en dehors de la France et de son empire colonial. Il s'agit notamment du Nigeria, de l'Angleterre, de la Gold Coast, des Etats-Unis, des Antilles hollandaises, etc.

Cette forte position de la France sur le marché dahoméen était accompagnée d'un déficit croissant de la balance commerciale et d'une érosion sensible et concomitante du taux de couverture depuis le lendemain de la guerre (1946) jusqu'au-delà de 1960 (sauf les années 1948 et 1950 où la balance commerciale était excédentaire) comme le signale le tableau ci-dessous.

23. Aimée Houemavo-Grimaud, La politique économique coloniale au Dahomey, Thèse de 3^e Cycle, Dakar, p.256

Tableau 3 : Balance commerciale et taux de couverture du commerce extérieur en quelques années

Années	1950	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Balance commerciale (en millions de FCFA)		+96	-958	-1502	-3129	-2690	-3928
Taux de couverture (en %)	104	77	65	50	57	41	38

Source: *Bulletin d'Afrique Noire*,
N° 339, 16 septembre 1964, p. 6884.

C. LE TRIOMPHE DU «ROI-COTON» EVOLUTION DES EXPORTATIONS DU BENIN EN VALEUR (EN MILLIARDS DE FCFA) ET (EN %)

	Coton (fibre et graine)		Huiles et tourteaux		Café		Pétrole brut		Autres		Total	
	Valeur (%) FCFA	(%)	Valeur (%) FCFA	(%)	Valeur (%) FCFA	(%)	Valeur (%) FCFA	(%)	Valeur (%) FCFA	(%)	Valeur (%) FCFA	(%)
1961	0.2	6.90	1.2	41.38	0.3	10.34	-	-	1.2	41.38	2.9	100
1965	0.4	12.12	2.4	72.73	0.1	3.03	-	-	0.4	12.12	3.3	100
1970	1.4	15.38	3.2	35.16	0.4	4.40	-	-	4.1	45.06	9.1	100
1975	1.5	22.39	1.3	19.40	0.2	2.99	-	-	3.7	55.22	6.7	100
1985	20.3	27.97	2.5	3.44	0.3	0.41	30.1	41.46	19.4	26.72	72.6	100
1986	11.7	29.18	1.3	3.24	0.5	1.25	7.1	17.70	19.5	48.63	40.1	100
1987	16.5	55.93	1.3	4.41	0.2	0.68	9.6	32.54	1.9	6.44	29.5	100
1988	11.4	56.16	1.1	5.42	0.0	0	7	34.48	0.8	3.94	20.3	100
1989	20.9	69.90	1.0	3.34	0.3	1	6.8	22.75	0.9	3.01	29.9	100
1990	20.5	64.67	1.0	3.16	0.2	0.63	8	25.24	2	6.30	31.7	100
1991	28.3	76.08	0.6	1.61	0	0	6.3	16.93	2	5.38	37.2	100
1992	29.3	79.62	0.8	2.18	0	0	4.3	11.68	2.4	6.52	36.8	100
1993	23.8	71.90	0.5	1.51	0	0	5.4	16.31	3.4	10.28	33.1	100

Source : Nos calculs à partir de FSA, *Le Bénin en chiffres*, éd. 1994, p. 27

Le coton dont la culture remonte au temps des royaumes précoloniaux, resté produit d'exportation d'appoint durant la colonisation et la première décennie d'indépendance du Dahomey est érigé en principale culture de rente au Bénin au moment où les chocs pétroliers (1973-1979) imposèrent aux économies occidentales une restructuration/réorientation de leur stratégie de développement à travers la crise de stagflation des années 1970 et 1980. La concurrence de l'huile d'Asie en qualité (moins acide) et en quantité (les rendements sont

de l'ordre de 150 à 200 kg à l'hectare au Dahomey/Bénin et de 3 000 à 4 000 kg en Extrême-Orient), la politique agricole d'abandon de la filière du palmier à huile pour des raisons politico-idéologiques (le populisme du régime militaro-marxiste du Parti-Etat, le PRPB, encourageait le développement des cultures vivrières au détriment des produits de rente) explique la perte de la palme ravie au palmier à huile par le coton au sein des produits d'exportation. La délocalisation des industries traditionnelles pour profiter au maximum des avan-

Le recul de la production agricole à cause de la concurrence extérieure de l'huile de palme de haute qualité et à meilleur prix de Sumatra et de la Malaisie et les investissements importants effectués au Dahomey par la France vers la fin de la décennie 40 et durant les années 50 en faveur des infrastructures de transports (montée des importations) étaient à la base du déficit commercial.

Ce tableau des recettes commerciales du Bénin de 1961 à 1993 traduit un changement dans la structure des exportations du pays. La prépondérance des produits du palmier à huile s'estompe en faveur du coton dont la valeur dépasse celle des huiles végétales dans les recettes d'exportations à partir de 1975. Représentant encore plus du tiers de la valeur des exportations jusqu'en 1970, l'huile et l'amande de palme ont presque disparu des échanges commerciaux du Bénin au cours des années 1980 et 1990.

tages comparatifs des différents marchés, la volonté politique des gouvernants béninois d'insérer plus solidement le septentrion (au climat voisin du type sahélien) dans le commerce international et les conditionnalités des institutions financières internationales imposées au Bénin lors des négociations pour signer son premier programme d'ajustement structurel en 1989 impulsèrent à la culture du coton une expansion spatiale et financière spectaculaire.

Aujourd'hui, dix départements sur douze se consacrent à la cul-

ture du cotonnier sur 15% des surfaces cultivées contre seulement 7,6% en 1985; le pourcentage en valeur du coton dans les exportations du Bénin de 7% en 1961 bondit à 72% en 1993. En 1998, le Coton représente environ 90% des ventes du Bénin à l'extérieur et contribue pour 24% aux recettes de l'Etat (Banque mondiale, la filière cotonnière, 1998, cité par John IGUE, 1999).

Hier comme le palmier à huile, il fait l'objet de l'attention des «bailleurs de fonds» internationaux : Banque mondiale, caisse Centrale de Coopération Economique. Comme l'huile et l'amande de palme (1894-1975) la fibre et la graine de coton n'entraînent pas une intégration des secteurs agricole et industriel pour amorcer un développement endogène.

Durant toute la gloire du palmier à huile, l'industrialisation induite se limitait à quelques huileries et à une seule savonnerie publique (en 1975) aujourd'hui privatisée. L'induction industrialisante du cotonnier dépasse à peine cette maigre performance : une quinzaine d'usines d'égrenage concentrées au centre et au Nord du pays, une huilerie de graines de coton et trois industries textiles (COTEB, SITEX et SOBETEX) qui consomment à peine 3% de la production nationale.

Hier comme aujourd'hui, l'huile de palme comme le coton continue d'être exportés sous la forme d'un produit brut ou semi-usiné malgré les modifications apportées dans la division internationale du travail par l'étape actuelle de la mondialisation et qui firent de certains pays du Sud (première et deuxième générations de «Dragons d'Asie») des exportateurs de produits finis ou manufacturés.

CONCLUSION

Branchés dès la fin du XVI^e siècle sur le marché international, les anciens royaumes de la future colonie du Dahomey, le Dahomey et le Bénin actuel, connurent à travers les échanges commerciaux les principales étapes de l'économie-monde. Tour à tour, pourvoyeur d'esclaves ; de produits du palmier à huile avant, pendant et après la colonisation; du coton depuis 1975, le Bénin d'hier à aujourd'hui est resté fidèle à la mono production d'exportation. Autant le roi Ghézo (1818-1858) faisait abattre l'arbre de karité pour éviter de concurrencer le palmier à huile, autant les différents plans de développement post-coloniaux (1962-1966 ; 1966-1970 ; 1970-1973 ; 1978-1981 et les programmes d'ajustement structurel du FM et de la Banque Mondiale de 1989 à 1999) se gardent aussi de diversifier les filières agricoles pour rendre moins dépendantes les recettes commerciales soumises aux aléas des cours mondiaux. Ce modèle de développement dicté par le marché international (XVII^e-XIX^e siècles) et systématisé par la domination impérialiste depuis la colonisation ajoute à la vulnérabilité de l'économie une dépendance aggravée par l'endettement chronique.

Ainsi l'insertion du Danhomè, du Dahomey et du Bénin dans le commerce mondial sous l'emprise de la division internationale du travail a fonctionné jusqu'ici en dépouillant le pays des atouts ayant induit le décollage économique en Europe au XIX^e siècle : l'accumulation primitive des capitaux, la formation d'une classe marchande aux assises économiques confirmées et l'industrialisation pour valoriser les ressources locales. La prise en

compte de ces lacunes historiques nous impose aujourd'hui d'avoir une grande visibilité de la mondialisation dans sa phase actuelle pour en tirer des éléments positifs à intégrer dans une stratégie de développement autocentré.

Victime de la traite au temps du mercantilisme, de la colonisation à l'étape du capitalisme industriel, l'Afrique d'aujourd'hui doit éviter d'être réduite à un simple «estomac à consommer la production étrangère» en reprenant l'initiative historique.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES D'ARCHIVES

1. De France

- 200Mi 1882, sous série 2G 47-30, Rapport économique annuel 1957
- 200Mi 1905, sous série 2G 49-50, 1949
- 200Mi 1920, sous série 2G 50-58, 1950
- 200Mi 1938, sous série 2G 58-59, de 1951
- 200Mi 2005, sous série 2G 54-107, Rapport sur l'activité des services présenté par le Gouverneur Biros à l'Assemblée territoriale, imprimerie de gouvernement, Porto-Novo, 219 p.+ table des matières

2. Du Sénégal

- 2G 56-10, Rapport sur l'activité des services durant l'année 1956 présenté par le Gouverneur Biros à l'Assemblée territoriale, imprimerie de gouvernement, Porto-Novo, 219 p. + table des matières.
- 2G 57-53, Rapport sur l'activité générale du Conseil du gouvernement et la marche des services territoriaux durant

l'an-née 1957 présenté par M. S.M. -Apthy, vice-président du Conseil du gouvernement à l'Assemblée territoriale, imp. du gouvernement, Porto-Novo, 198 p.+ table de matières.

BIBLIOGRAPHIE

- ADANDE, A.B.A. (1984),
Togoudo-Awuté, capitale de l'ancien royaume d'Allada, thèse de 3^e cycle, Paris I, 412 p.
- ALMEIDA-TOPOR (H.d') (1995),
Histoire économique du Dahomey (Bénin) (1890-1920), Paris, l'Harmattan, 2 vol. : I, 490 p., II, 418 p.
- AMARA-CISSE D. (1988),
Histoire économique de l'Afrique noire, Paris, l'Harmattan, T. III, 319p.
- AGUESSY H. (1970),
Du mode d'existence de l'Etat sous Ghézo (Danhomè (1818-1958)), Thèse de 3^e cycle, Paris, 451 p.
- AMIN S. (1978),
L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation 1880-1970, Paris, éditions de Minuit, 322 p.
- ANIGNIKIN S., CODO B. & DOSSOU L.,
La colonie du Dahomey, doc. dactylogr. sans référence, 73 p.
- BOUCHE P.A (1885),
Sept ans en Afrique Occidentale La côte des esclaves et le Dahomey, Paris, Plon, 403 p.
- BREGAN D. (1999),
Commerce caravanier et relations sociales au Bénin. Les Wangara du Borgou, Paris, l'Harmattan, 270 p., Bulletin de la chambre de commerce de Cotonou, (1958), Numéro spécial sur le cinquantenaire de la CCAID, imprimerie du gouvernement, Porto-Novo, 116 p.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (1982),
«Le blocus de Whydah (1876-1877) et la rivalité franco-anglaise au Dahomey» in *Cahiers d'études Africaines*, vol. 11,7.
- COQUERY-VIDROVITCH C.,
De la traite des esclaves à l'exportation de l'huile de palme et des palmiers au Dahomey : XIX^e siècle, tirage-à-part
- F'ERRANDERY, J.L. (1999),
Le point sur la mondialisation, 3^e édition, PUF, 170 p.
- GAYI I30R N. L. (1985),
La Côte des esclaves aux XVII^e et XVIII^e siècles, Vol. 11, thèse d'Etat, pp.451-992
- GRIMAUD-HOUENIAVO A. (1984),
La politique économique coloniale du Dahomey et ses implications sociales, thèse de 3^e cycle, Dakar, 383 p.
- M'BOW A. M. Ki-ZERBO J. et DEVISSE J. (1875), *La traite négrière du XVII^e au début du XIX^e siècles*, Histoire 4^e, Paris, Hatier, 255 p.
- LAW R.(1991),
The slave coast of Africa (1550-1750) the impact of the atlantic trade on an african society, Oxford, Clarendon Press, 376 p.
- LAW R. and LOVEJOY P.E. (1999),
«Borgu in the atlantic slave», *African Economic History*, 27 : 69-92
- SCHNAPPER B. (1961),
La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1878, Paris, 172p.
- SOTINDJO D.S. (1995),
Cotonou, l'explosion d'une capitale économique (1945-1985), Thèse de Doctorat unique, Paris VII, 483 p.
- SOUMONNI E. (1995),
«The compatibility of the slave and palm oil trades in Dahomey, 1818-1858» in Robin Law, *From slave trade to «legimate» commerce*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 79-92
- VODOUNOU C., SOTINDJO D. S. et MOUSTAPHA M. (1999),
Économie béninoise et mondialisation : enjeux et opportunités, rapport fait au PNUD-Bénirt Cotonou, 119 p.